

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Band: 86 (2014)
Heft: 3

Artikel: Plus nécessaire que jamais!
Autor: Buman, Dominique de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Plus nécessaire que jamais!

La Constitution fédérale (art. 41) garantit à chacun l'accès à un logement approprié à des conditions supportables. Cette disposition concerne le logement en propriété comme celui en location. Dans notre pays, la densité démographique élevée ainsi qu'un taux d'urbanisation en pleine croissance freinent, entravent l'acquisition d'un bien immobilier malgré les taux hypothécaires bas. Ce phénomène s'explique aussi bien par une forte mobilité individuelle que par la tendance haussière du marché.

Si les autorités doivent donc prévoir des mesures facilitant l'accès à la propriété, elles doivent aussi prendre des dispositions visant à maintenir le logement en location diversifié et à prix abordable, de façon à ce que chacun ait un toit décent.

L'intervention des pouvoirs publics se justifie par le caractère obligatoire du logement pour tout le monde, parce que la part du budget de ménage qui y est affectée

avoisine en moyenne le tiers des revenus mensuels et qu'un choix raisonnable ne serait pas garanti dans un marché totalement libre.

Un rôle exagéré de l'Etat n'est par contre souhaitable ni philosophiquement, ni économiquement, ni financièrement. Bien préférables sont l'aménagement de conditions-cadres favorables et l'adoption de mesures incitatives judicieuses.

La création de coopératives d'habitation et le soutien à des institutions existantes sont de première importance, car celles-ci permettent d'éviter le risque de transferts immobiliers inutiles et de spéculation foncière, sans grande intervention publique toutefois. Par exemple, des friches industrielles et d'anciennes installations militaires pourraient leur être réservées en priorité sans trop de difficulté. Des mesures fiscales et urbanistiques faciliteraient également l'objectif de la mise sur le marché de logements à prix modéré. Sans oublier l'octroi de droits de superficie qui satisfont à terme aussi bien le propriétaire que le bénéficiaire.

Une politique saine et juste du logement constitue un des piliers de l'action publique. Dans ce domaine hautement sensible, il n'est pas contestable que des mécontentements populaires ont trouvé leur exutoire dans l'acceptation, le 9 février dernier, de l'initiative sur l'immigration de masse. Une telle réalité nous oblige à prendre des mesures efficaces dans les meilleurs délais.

Dominique de Buman

Conseiller national, vice-président du PDC suisse

Pascal Magnin pour l'ARMOUP

En réponse à la crise du logement, le PDC préconise une série de dix-huit recettes afin de favoriser la mise sur le marché de logements à loyer abordable. L'association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (ARMOUP) tient à souligner le contenu de ces mesures qui semblent parfaitement adéquates pour répondre à la crise du logement qui touche principalement la classe moyenne et faible. L'ARMOUP soutient le fait que le marché libre ne peut pas régler les problèmes de logement pour les plus démunis et, à cet effet, les pouvoirs publics doivent s'engager plus intensément dans la politique du logement. Des mesures telles que la mise à disposition de terrains publics pour la construction de logements en coopérative d'habitation ou fondations, ainsi que la suppression de l'indice d'utilisation du sol, sont indispensables pour augmenter la part de marché des logements à loyer abordable et répondre à la demande en logement locatif en fonction des revenus moyens des ménages romands. Plus d'infos dans les actualités www.armoup.ch.